Accord de coopération

L'Université de Bondoukou et le FONSTI signent un Accord-cadre

Le Président de l'Université de Bondoukou, Professeur OUATTARA Djakalia et le Secrétaire Général du Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI), Dr Yaya SANGARÉ ont procédé le lundi 02 décembre 2024, à la salle de Conseil de l'Université de Bondoukou, à la signature d'une convention portant sur un Accord de coopération entre les deux institutions.

S'exprimant au nom de tous les organes du FONSTI, le Docteur Yaya SANGARÉ a indiqué que la signature de cette convention va bien au-delà d'un simple cadre de collaboration institutionnelle. Bien plus, a-t-il souligné, elle marque une convergence de visions et d'efforts pour relever ensemble certains défis complexes de notre écosystème national de la recherche et de l'innovation.

"Nous sommes conscients que la mise œuvre de ce partenariat ne sera pas sans défis. Assurer un financement durable, encourager une synergie efficace entre les acteurs académiques, industriels et institutionnels, et limiter la fuite des cerveaux sont autant de priorités. Mais nous avons la ferme conviction que grâce, à un suivi rigoureux, une gouvernance solide et l'engagement de toutes les parties prenantes, cette initiative ouvrira de nouvelles perspectives ", dira le Secrétaire général exécutif du FONSTI, saluant le leadership éclairé et la vision du président de l'Université de Bondoukou, Professeur OUATTARA Djakalia.

Poursuivant, l'hôte de l'Université de Bondoukou indiquera que le FONSTI s'engage fermement à mobiliser les ressources nécessaires. À savoir, les ressources financières, techniques et stratégiques, afin de maximiser l'impact des actions de l'Université de Bondoukou.

"Nous espérons voir émerger des solutions innovantes aux défis sociétaux, intégrer davantage de jeunes chercheurs dans les projets structurants et accroître le rayonnement national et international des résultats obtenus dans le cadre de ce partenariat ", a-t-il recommandé.
Précisant que ce partenariat constitue une pierre angulaire pour bâtir une vision commune d'un avenir où le savoir et l'innovation joueront un rôle central dans la transformation de nos sociétés, Dr Yaya SANGARÉ a fait savoir que ce partenariat démarre d'ores et déjà avec l'organisation de deux ateliers de formation à l'attention des enseignants-chercheurs de l'Université de Bondoukou.

"Nous sommes à la disposition de l'Université de Bondoukou et de son équipe" a-t-il dit, insistant sur la promotion et la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.

"Nous ne pouvons qu'être heureux de l'accompagnement du FONSTI à travers cet Accord. Le FONSTI est porteur de grands projets d'Innovation et de Recherche en Côte d'Ivoire", s'est réjoui le président de l'Université de Bondoukou, Professeur OUATTARA Djakalia.

Dans la mesure où a-t-il dit, cette convention s'inscrit dans la droite ligne des missions assignées à l'Université de Bondoukou, celle de la formation à travers les enseignements et celle de la recherche scientifique qui va se développer à l'Université de Bondoukou pour apporter des réponses aux grandes problématiques de la Côte d'Ivoire.

Il a, au nom de la communauté universitaire de Bondoukou, exprimé sa gratitude au Secrétaire Général du FONSTI pour cette confiance et lui a rassuré du bon usage des articles de l'Accord-cadre.

Il est à noter que dans le cadre de leurs politiques de coopération nationale et d'ouverture internationale, l'Université de Bondoukou et le FONSTI ont engagé un dialogue visant à établir une collaboration pour le bénéfice mutuel des deux institutions et le développement de leurs relations. Ce sont ces discussions qui ont conduit à la définition de modalités de coopération, formalisées par le présent Accord-cadre de coopération, a rappelé le vice-président en charge de la Recherche, de l'Innovation technologique et des Relations extérieures de l'Université de Bondoukou, Professeur DALLY Laba Ismaël.

Lequel a relevé la quintessence de cet Accord cadre qui se résume entre autres au partage de bonnes pratiques de la gouvernance, à l'organisation d'activités de renforcement des capacités des personnels administratifs et techniques des parties, à la mobilité des étudiants en fonction des besoins spécifiques liés aux activités pédagogiques, à l'appui aux thèses de Doctorat des étudiants de l'Université de Bondoukou, à l'organisation d'activités scientifiques, au partage d'expériences en matière d'enseignement supérieur, etc.

En somme, l'Accord-cadre de coopération conclu pour une durée de trois ans, renouvelables, définit les conditions de collaboration entre les parties, dans les domaines d'actions liés à la gouvernance, à l'enseignement, à la recherche scientifique et aux activités socio-culturelles ainsi qu'à tout autre domaine, jugé d'intérêt et mutuellement bénéfique par les parties.
Pour la mise en œuvre, il est convenu entre les parties de créer un organe dénommé " Comité de suivi de l'Accord-cadre de coopération ".

Pour rappel, cette cérémonie de signature intervient en marge d'une mission de travail qu'effectue le FONSTI à l'Université de Bondoukou.
La mission prend fin vendredi 06 décembre 2024.